

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023

### à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<p><b>Date de convocation :</b> 26 mai 2023</p> <p><b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Grégory PANAGOUDIS</p> <p>Délibération publiée le : Enregistrée en Sous-Préfecture le : Accusé de réception en Sous-Préfecture n°</p>	<p><b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39 Présents : 25 Représentés : 10 Absents : 4</p> <p><b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</b> Suffrages exprimés : 34 Votes pour : 30 Abstention : 1 Mme Gargani Non participations : 0</p> <p>Votes contre : 4 M. Aléo, Mme Lovera, M. Irlès M. Martinez</p>
--	--

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, BRIÈRE Isabelle, BLOCQUEL Jean-Marc, PENNICA Christelle, ABADIE Dominique, CANTO Bernard, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, PRUVOST Amandine, ESCOLLE Laurent, CATONI Monique, IRLÈS André, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude, MARTINEZ Jean.

**Pouvoirs :** VILORIA Patrick à TERRIER Gérard, GRASSINI Joseph à TARDY Véronique, FLORENTINO Manuel à BRIÈRE Isabelle, FODERA Bina à VINCENTELLI Michel, MICOTTI Sophie à ABADIE Dominique, SANCHEZ Anthony à COLIN Patricia, ARAKÉLIAN Rémy à CANTO Bernard, POMMIER Jocelyne à PENELET Sylvia, AUFFRET Yves à BLOCQUEL Jean-Marc, LOVERA Magali à ALEO Adrien,

**Absents :** ROS Marie-Rose, CHARVOT-ISNARD Jeanine, ARGENTI Céline, LO IACONO Michel,

<b>N°23060104</b>	<b>Budget Principal de la Commune – Exercice 2023 - Décision modificative N° 1</b>
-------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3 et L.2312-1 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération N° 23032724 du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Finances - Administration générale – Personnel » rendu le 15 mai 2023 ;

Considérant que depuis lors, il est nécessaire de réajuster les crédits votés au budget primitif 2023 du budget principal ;

Suite à l'adoption du budget primitif 2023, il y a lieu de procéder à une modification d'inscriptions de crédits en section de fonctionnement sur le budget principal de la Commune. Ces modifications ont pour objet :

- La reprise de provisions sur créances douteuses et sur risques contentieux
- Divers réajustements relatifs aux dépenses suivantes : honoraires, frais d'actes et de contentieux, autres charges diverses de gestion courante

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'effectuer** les opérations de modifications de crédits mentionnées dans le tableau ci-annexé,
- **d'adopter** en conséquence la décision modificative N° 1 au budget primitif 2023 du budget principal de la Commune, par chapitre par nature, établi et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	93 000,00	93 000,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>93 000,00</b>	<b>93 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 013-211300546-20230601-23060104-DE



Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**

**Le Maire,  
M. LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*